

Le 17 décembre 2018

**Par SDÉ et poste**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec  
Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de Boralex de la décision D-2018-149 (R-3952-2015)  
Votre référence : R-4074-2018

Demande de révision du Coordonnateur de la fiabilité de la décision  
D-2018-149 (R-3952-2015)  
Notre référence : R056854 JOT - Votre référence : R-4073-2018

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») accuse réception de la lettre de la Régie du 13 décembre 2018.

À la suite du dépôt d'une *Demande de révision* du procureur d'Énergie éolienne Le Plateau S.E.C., Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C., Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. et Énergie éolienne Roncevaux S.E.C. le 22 novembre 2018, le Coordonnateur indique à la Régie qu'il souhaite participer à ce dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL, avocate**

JC /jg